

Commune de PETIVILLE  
Grande Rue - Hameau "Les Fillandres"

Lot n° 22A - 22B  
231 Rue du Méandre

Plan de vente

d'un terrain cadastré Section B n°1365 - 1420



Société  
de Géomètres-Experts

SIÈGE SOCIAL

Cyril MONGENOTY  
Le Havre (76600)  
25 Rue Lord Kilchener  
Tél. 02 35 42 21 03  
contactlehavre@ahmes-geometre.fr

Sébastien GRENET  
Saint-Romain-de-Colbosc (76430)  
Allée de Seine  
Tél. 02 35 20 53 85  
contact-saintromain@ahmes-geometre.fr

AGENCES

Cyril MONGENOTY  
Montivilliers (76290)  
3 bis place Abbé Pierre  
Tél. 02 35 30 11 29  
contact-montivilliers@ahmes-geometre.fr

Sébastien GRENET  
Goderville (76110)  
29 place Godard des Vaux  
Tél. 02 77 24 00 24  
Permanence le mardi de 8h00 à 12h00  
et de 13h30 à 17h00

PHASE	DATE D'INTERVENTION	ECHELLE	ETABLI PAR	REFERENCE
P.Ve	12/08/2020	1/200 <sup>ème</sup>	D. TOCQUER	19S034PA

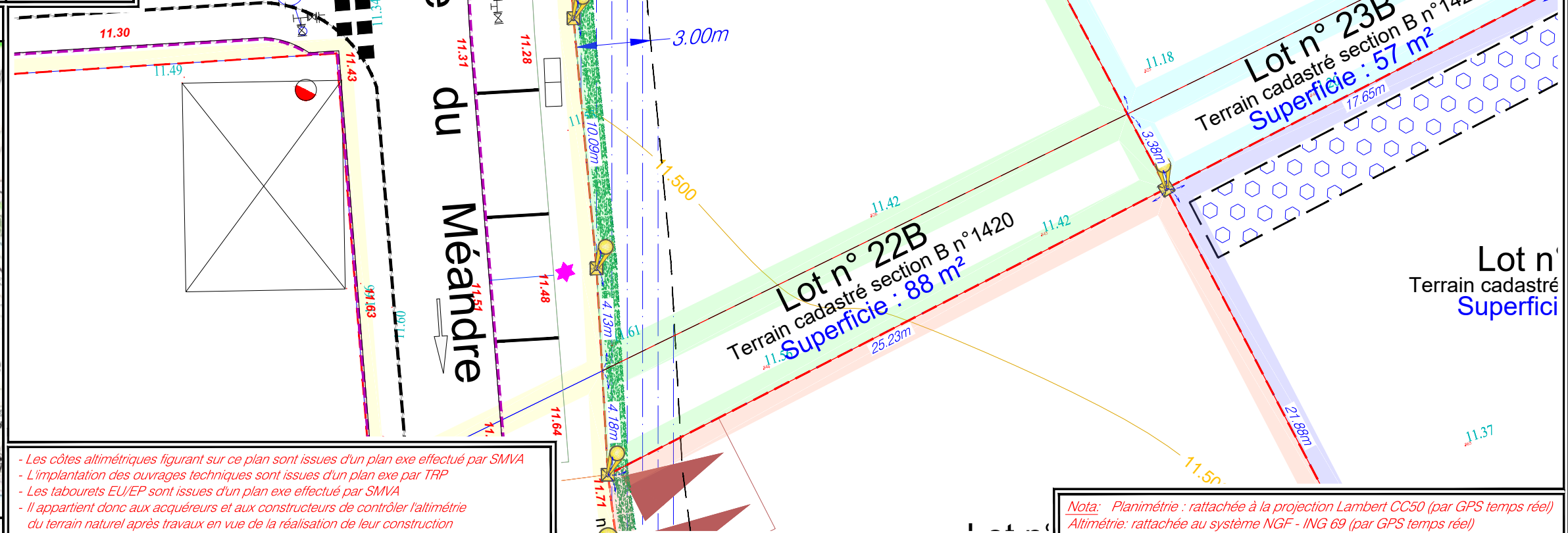
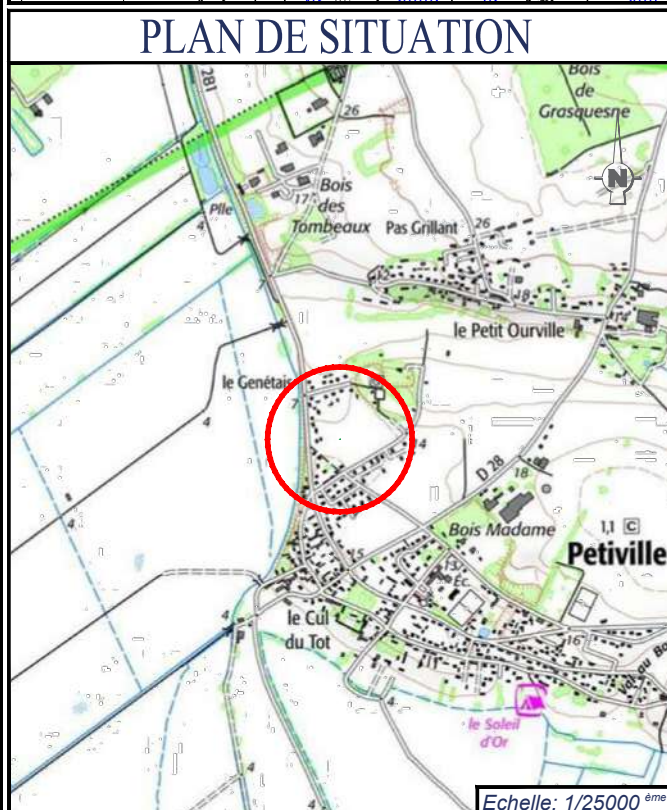
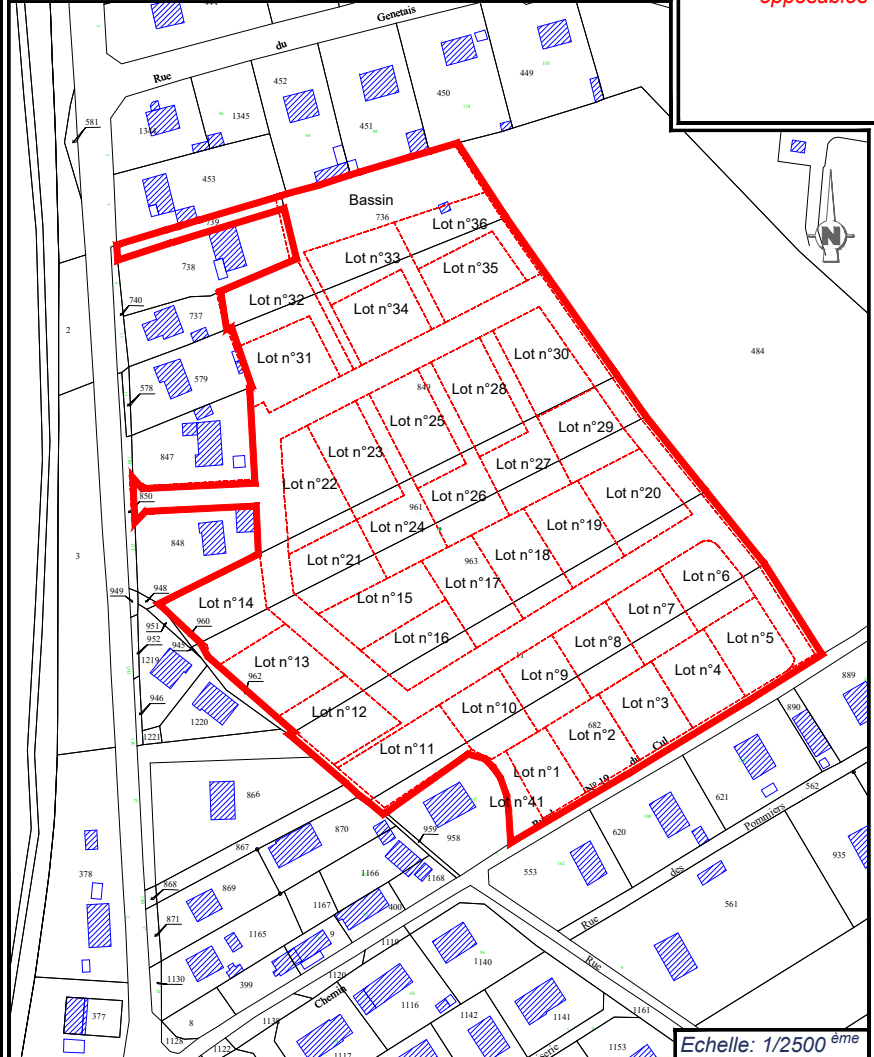
DATE	INDICE	MODIFICATIONS
16/03/2023	A	Etablissement du document

# PLAN D'ENSEMBLE

Nota: Les limites figurées sur ce plan ont fait l'objet d'un bornage et sont donc opposables aux tiers.

# PLAN DE MASSE - REGLEMENT GRAPHIQUE

## PLAN TOPOGRAPHIQUE - RESEAUX



- Les côtes altimétriques figurant sur ce plan sont issues d'un plan exé effectué par SMVA  
 - L'implantation des ouvrages techniques sont issues d'un plan exé par TRP  
 - Les tabourets EU/EP sont issues d'un plan exé effectué par SMVA  
 - Il appartient donc aux acquéreurs et aux constructeurs de contrôler l'altimétrie du terrain naturel après travaux en vue de la réalisation de leur construction

Nota: Planimétrie : rattachée à la projection Lambert CC50 (par GPS temps réel)  
 Altimétrie : rattachée au système NGF - ING 69 (par GPS temps réel)

ZONES DE PROSPECTS ZONE INCONSTRUCTIBLE	MASSIF DRAINANT A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR	POSITIONNEMENT A TITRE INDICATIF	DIMENSIONS MINIMALES DES ENTrees CHARRETIERES FIXE	BORNE NOUVELLE OGE BORNE ANCIENNE	COFFRET EDF BOITE TELECOM CITERNEAU CANDELABRE	BOITE EU BOITE EP REGARD EU REGARD EP	IMPLANTATION DE HAIES A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR	
--	--	----------------------------------	--	--------------------------------------	---	--	--	--